Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 6 Joumada I 1444
30 Novembre 2022

N° 142

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2132**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2132**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2135**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2138**
Homologation de résolutions **2139**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2139**
Avis aux créanciers..... **2141**
Convocations
Sociétés anonymes **2142**
Autres sociétés **2143**
Divers
Avis au public..... **2143**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés Communautaires

Constitution d'une Société Communautaire

Le nom de la société à constituer : La Société Communautaire Réve Zouaraa.

Type de la Société : Communautaire Locale.

Montant du capital souscrit de la société : 10.000 dinars.

L'adresse prescrite du siège social : chez Jamel Hraizi à Ouchtata - Nefza sur la route nationale nefza Béja.

Sujet de la société : création d'une zone touristique à Halg El oued Zouaraa Béja.

Durée de la société : 99 ans.

Date et lieu de dépôt du projet de modèle d'acte constitutif : 22 août 2022 au tribunal de 1ére instance de Béja.

Le nombre d'actions à souscrire en numéraire : 50 actions au nom de 200 dinars par action.

Conditions liées à la répartition des excédents et à la formation de l'épargne : Dans le cas où la société réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque année comptable.

* 15 % sont attribués sous forme d'épargne obligatoire jusqu'a atteindre 50 % du capital de la société.

* 20 % sont consacrés aux activités sociales, culturelles et environnementales.

- Le reliquat des bénéfices et excédents peut être réparti dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35 % par décision de l'assemblée générale.

- Le nom de l'agence bancaire où les actions vont être souscrites : Agence BIAT BEJA.

- Délai de la souscription : du 29/11/2022 au 06/12/2022.

- Mention des modalités et lieu de convocation de l'assemblée générale constitutive : L'assemblée constitutive se tiendra le jeudi 15 décembre 2022 à 9 heures au siège de la délégation de Nefza.

* Fondateurs :

- Jamel Ben Sassi Ben Youssef Hraizi : sis à Zouaraa Nefza Béja.

- Olfa Bent Youssef Ben Ali Hassnaoui : sis à Zouaraa Nefza Béja.

- Emna Bent Cherif Ben Ameur Souahi : sis à Om Laabid Nefza Béja.

- Hajer Bent Abdelhafidh Bouzouati : sis à Zouaraa Nefza Béja.

- Slah Ben Salah Ben Ahmed Kastalli : sis à Zouaraa Nefza Béja.

- Mansour Ben Sassi Ben Youssef Harizi : sis à Zouaraa Nefza Béja.

- Ayoub Ben Cherif Ben Ameur Souahi : sis à Om Laabid Nefza Béja.

- Saddem Ben Neji Ben Ibrahim Houimli : sis à Zouaraa Nefza Béja.

- Aroua Bent Monji Ben Salah Zouayni : sis à Zouaraa Nefza Béja.

- Iheb Ben Monji Zouani : sis à Zouaraa Nefza Béja.

- Ahlem Bent Moncef Ben Kilani Mastouri : sis à Ouchtata Nefza Béja.

- Nahla Bent Abdelhafidh Ben Mohamed Bouzouati : sis à Zouaraa Nefza Béja.

2022R02847SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Electronic Tunisie system

"E.T.S."

Société anonyme

Capital social : 9.135.240 dinars

Réduit à 4.683.470 dinars

Siège social : rue jughurta, zone industrielle ben Arous

Id. unique 760201L

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 octobre 2022, enregistré à Tunis REAS le 07/11/2022 Q.7797 E.22705008, déposé au registre national des entreprises en date du 08/11/2022 sous le n°2022123884, il a été décidé d'approuver le rapport du commissaire aux comptes AMC Ernst & Young, relatif à la réduction de capital et décidé la réduction du capital par restitution d'apport et annulation des actions Electronic Technology Tunisia (id. unique 1108543C) au nombre de 445.177 actions d'une valeur nominale de 4.451.770 dinars. Le capital social se trouve ainsi réduit à 4.683.470 dinars.

2022R02828SANB2

Réduction et augmentation du capital social

«TUNICAST SA»

SA au capital de 4.500.000 Dinars

Siège social : Route de Sousse KM 5, Megrine - Ben Arous

IU: 0940520B

CNSS : 00341163-14

Suivant Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 10 octobre 2022, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 25 octobre 2022 enregistrement N° 22704812 quittance N° M077738, il a été décidé de réduire le capital social à néant par la résorption des pertes à hauteur de 13 249 800 Dinars. Cette opération a été réalisée par l'annulation des 132 498 actions d'une valeur nominale de 100 dinars. Ensuite l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social de la société en numéraire d'un montant de (4 500 000) dinars, pour le porter de 0 dinars à 4500.000 dinars et ce par l'émission de 45 000 actions nominatives nouvelles de 100 dinars chacune intégralement souscrites et libérées de moitié.

Comme conséquence de cette augmentation de capital l'article 6 des statuts a été modifié comme suit: « Le capital social est fixé à la somme de quatre millions cinq cent mille de dinars Tunisiens (4 500 000 TND), divisé en quarante cinq mille (45 000) actions de cent dinars Tunisiens (100 TND) de nominale chacune intégralement souscrites et libérées de moitié».

Dépôt légal : ont été déposés au registre national des entreprises de Ben Arous le 22/11/2022 sous le N° 2022142981 les documents suivants :

- Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 10 octobre 2022, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 25 octobre 2022 enregistrement n° 22704812 quittance n° M077738

- La déclaration de souscription et de versement enregistrée à la recette des finances de Mégrine le 23 novembre 2022, enregistrement n° 22805277, quittance n° M082769

- Liste de souscripteurs et état des versements.

2022R02829SANB2

SOTRAPIL

Désignation de commissaire aux comptes

Société de Transport des hydrocarbures par pipelines

Société anonyme

Capital social : 20.691.000

Centre Urbain Nord - Boulevard de la terre -1003-Tunis

M.F : 006473H/AM 000

CNSS : 62698-36

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 16 juin 2022, enregistré à la recette des finances en date du 20 juin 2022 sous le numéro 22705020 et déposé au registre national des entreprises en date du 14 juillet 2022 sous le numéro B15461997, il ressort la désignation du bureau d'expertise SOFIDEX en la personne de monsieur Ahmed Ben Ahmed comme commissaire aux comptes de la SOTRAPIL pour les années 2022 - 2023 - 2024 .

2022R02830SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du code des sociétés commerciales

Société la Fico Tunisie

Société anonyme au capital de 40.000.000 dollars américains

Siège social : 83 - Avenue Mohamed V - Immeuble belvédère center Tunis 1002

Identifiant unique : 0024556 M

Dénomination sociale de la société : Société Lafico Tunisie.

Forme juridique : Société Anonyme (ne faisant pas appel public à l'épargne). Montant de l'augmentation du capital social : Dix millions de dollars américains.

Siège Social : 83- avenue Mohamed V - immeuble belvédère center Tunis 1002.

Objet Social : Gestion d'un portefeuille de titres et de valeurs mobilières.

Durée : 99 ans.

Dépôt du projet : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 septembre 2022 enregistré à la recette de Tunis le 18 octobre 2022, enregistrement N°22806120, Quittance N° 84621 a été déposé au centre national du registre des Entreprises - Tunis le 16-11-2022 sous le numéro AC011542022.

Nombre d'actions à souscrire : Un million d'actions à souscrire entièrement par conversion de compte courant avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Délai de souscription : Quinze (15) jours à compter de la publication au JORT de la présente notice.

Valeur nominale des actions à émettre : Dix (10) dollars américains.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux assemblées générales des actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leurs identités ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation :

Sur les bénéfices nets il est prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du conseil d'administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices.

Dans le cas de liquidation, le produit de liquidation après règlement du passif et des charges de la société est employé à amortir complètement le capital, le surplus étant réparti entre les actionnaires.

Modalité de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale extraordinaire aura lieu - conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du code des sociétés commerciales et se tiendra au siège social de la société.

2022402929SANB2

Notice rectificative

Augmentation de capital de 5 000 000 DT

Article 164 du code des sociétés commerciales

Société "EPPM CAPITAL"

MF : 1578542Q

1. Dénomination: EPPM CAPITAL SA

2. Forme juridique: Société Anonyme

3. Capital actuel : 5 000 000 Dinars Tunisiens divisés en 500 000 actions nominatives de 10 DT chacune.

4. Augmentation de capital : 5 000 000 DT par la création de 500 000 actions nouvelles de 10 DT chacune à souscrire en numéraires et à libérer au quart (1/4) lors de la souscription.

5. Siège social : Rue de l'Argent, immeuble Fatma, les jardins du lac 1053 Tunis

6. Objet social : La prise de participation dans d'autres sociétés de capitaux

7. Durée : 99 ans

8. Date et lieu de dépôt provisoire du P.V : Registre national des entreprises le 10-11-2022 sous le n°AC011492022

9. Avantages particuliers : Néant

10. Conditions d'admission aux assemblées tout Actionnaire

11. Répartition du résultat : 5 % réserves légales

Le reliquat sera affecté ou distribué selon décision de l'AGO.

12. Répartition du boni de liquidation : Proportionnellement à la participation au capital.

13. Banque : la Banque internationale Arabe de Tunisie -Agence les Jardins du lac compte n°08 067 02204 10 00209 4 10

14. Délai ouvert pour la souscription: 15 jours à partir de la publication au JORT

15. Mandataire : Directeur général : Mme. Nozha Charfi née Daoud, Tunisienne, demeurant au n°3 rue du Sénégal cité Bassatine Laouina Tunis.

2022402931SANB2

Notice rectificative

Augmentation de capital de 4 000 000 DT

Article 164 du code des sociétés commerciales

Société "ECOCERAT"

MF : 1603174H

1. Dénomination : ECOCERAT SA

2. Forme juridique : Société Anonyme

3. Capital actuel : 4 000 000 Dinars Tunisiens divisés en 400 000 actions nominatives de 10 DT chacune.

4. Augmentation de capital :

4 000 000 DT par la création de 400 000 actions nouvelles de 10 DT chacune à souscrire en numéraires et à libérer au quart (1/4) lors de la souscription.

5. Siège social : Route El Margazine-Tinja 7032 Bizerte

6. Objet social : La fabrication, la distribution et la commercialisation de tous genres de briques, tuiles, matériaux et produits de construction.

7. Durée: 99 ans

8. Date et lieu de dépôt provisoire du P.V : Registre national des entreprises le 10-11-2022 sous le n°AC041 502022

9. Avantages particuliers : Néant

10. Conditions d'admission aux assemblées Tout Actionnaire

11. Répartition du résultat : 5 % réserves légales; 6 % Dividendes;

Le reliquat sera affecté ou distribué selon décision de l'AGO.

12. Répartition du boni de liquidation : Proportionnellement à la participation au capital.

13. Banque:

Banque ZITOUNA Agence Bizerte compte n°25000 000 0000777880 89.

14. Délai ouvert pour la souscription : 15 jours à partir de la publication au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

15. Mandataire: Directeur général : Mme. Nozha Charfi née Daoud, Tunisienne, demeurant au n°3 rue du Sénégal cité Bassatine Laouina Tunis.

2022402932SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Clôture de la liquidation

SATEGI

SARL, au capital de 8.000,000 dinars

Siège social : 06 rue de Palastine 1002 - Tunis

RC : B1105621997

MF : 00332117W

En vertu des délibérations de l'AGE en date du 04/12/2018 dont le PV est enregistré à la recette des finances de la rue NELSON MANDELLA Tunis le 11/12/2018 sous le n°18804797 Q n° : 91507 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ére instance de Tunis le 14/12/2018 sous le n°: 201859587 complété par le PV de l'AGE établie par le notaire Maitre Sondes Euchi et Maitre Leila Attiallah le 29/10/2022 enregistré à Radès le 14/11/2022 quittance M074661, il a été décidé ce qui suit :

- la clôture définitive de la liquidation et la considération que la société est définitivement dissoute.

- la ratification du rapport du liquidateur

- la ratification de l'acte de partage établie par le notaire maître Sondes EUCHI et maître Olfa Hamida le 27/02/2022 enregistré à Radés le 27/02/2020 Qn° : M014959 ayant pour objet le partage du bien immobilier objet du TF n° : 12994/1359 Ben Arous entre les associés. Par conséquent la liquidation est clôturée définitivement et il revient aux associés de suivre l'affaire de mise à jour dudit bien auprès du tribunal immobilier sous le N° : 601842/2.

2022R02816SRLB2

Dissolution et liquidation d'une société

Société EPIC INTER- SARL

Siège social : Avenue de l'environnement - Touza 5023

I. Unique : 1173522N

Suivant PV en date du 22/07/2020, enregistré à la recette des finances de Ksibet Mediouni le 27/10/2020 sous le N°20501015 quittance N°M023735, dont deux copies ont été déposées au registre national des entreprises le 04/02/2021, il a été décidé : la dissolution et la liquidation de la société et la nomination de Mr Ahmed

Omrane, titulaire de la CIN n°04194936, liquidateur et avec les pouvoirs les plus étendus.

2022S01386SRLB2

STE SUPPLIES OIL FIEL SERVICES -SOS -

Société à responsabilité limitée au capital : 200 000 dinars

Siège social : Rue Ali Bach Hamba, immeuble El Atouwaq, Bloc B, 1er étage, 3000, Sfax

ID unique : 0026780C

Vu le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire en date du 28 octobre 2022 et enregistré au bureau d'enregistrement des contrats de société à l'agence pour la promotion de l'industrie et de l'innovation de Sfax le 10 novembre 2022, numéro d'enregistrement 22505916, numéro de quittance M006433, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 14 novembre 2022, , numéro de quittance 2022F92426392, il a été décidé de dissoudre prématurément la société et de nommer M. Issam Ben Amor liquidateur. Toute personne intéressée doit contacter le liquidateur de la société, M. Issam Ben Amor, au 29 513502 ou à l'adresse suivante : Route de gremda, km 0.5, immeuble TEJ - Bloc A, 1er étage, appartement N°. 3, dans les quinze jours à compter de la publication de cette annonce.

2022X01485SRLB2

Dahua Technology Tunisia SARL

Société à responsabilité limitée non-résidente

Social : 89.000 Dollars

Immeuble mirmar- bureau n°3- 5ème étage- centre urbain nord- 1082 Tunis

I.U : 1467854N

* Suivant P.V de l'assemblée générale ordinaire des associés du 30/9/2022 (enregistré à la recette des finances Charguia le 8/11/2022 sous QN°M126584EN°22709037).

- Les associés décident de déterminer les pouvoirs du gérant

* Dont un exemplaire du P.V a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°1467854N en date du 15/11/2022 sous dossier N° 2022130905.

2022402926SRLB2

APM TUNISIE SARL

Société à responsabilité Limitée

Capital social : 1.260.000 Dinars

Siège social : 14, rue 8609 - zone industrielle Charguia 1- 2035 Tunis

IU : 0966414M

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15/6/2022 (enregistré à la recette des finances Charguia Tunis, le 23/8/2022 sous QN°M105639EN°22706674)

* Les associés approuvent les Etats financiers arrêtés au 31/12/2021.

* Les associés décident de renouveler le mandat de Mme. Syrine Besbes en sa qualité de gérante pour une durée d'une (1) année.

* Les associés ont décidé de renouveler le mandat du Cabinet (Les Commissaires aux comptes associés MTBF) représenté par Monsieur Borgi Mohamed Lassaâd en sa qualité de Commissaire aux Comptes pour une période de (3) trois années.

* Dont un exemplaire du P.V a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N° 0966414M en date du 22/9/2022 sous dossier N°202283460.

2022402927SRLB2

SE BORDNETZE EL FEJJA SARL

Société à responsabilité limitée Non - résidente

Capital social : 9.280.000 Dinars

Pôle industriel NEOPRK - El Fejja - 1153 Mornaguia - Manouba

I. U : 1603548 T

* Suivant un Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 18/10/2022 enregistré à la recette des finances Mornaguia, le 3/11/2022 sous QN°M050318EN°22501772.

* Les associés ont décidé d'augmenter de capital social. Le nouveau capital est fixé à 9.280.000DT

* Dont un exemplaire du P.V a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N° 1603548T en date du 22/11/2022 sous dossier N° 2022139553.

2022402928SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date le 21/11/2022 enregistré à la recette des finances de Béja le 22/11/2022 sous n° d'enregistrement 22207397 quittance N° M068976.

Monsieur Mohammed Taher ben Salah ben Taher Garbi titulaire de la cin numéro 02110169 délivrée le 10/12/1996 a vendu à madame Layla ben Amar ben Mohammed ben Chiboub haram Mohammed ben Chamkha titulaire de la cin numero 01436223 délivrée le 15/02/2018 demeurant rue Omar Kalcheni le fonds de commerce destiné à l'activité de vente papiers et de papiers de l'emballage au local en dehors du marché central de Beja rue Ibrahim Chouayb numéro 2.

Toute personne désirant faire opposition sera au local rue Ibrahim Chouayb numéro 2.

Délais légaux de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal le quotidien du 25/11/2022.

2022T01288FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un contrat édité Par Maitre Tarek Ghazouiani avocat de Jendouba sous seing privé signé à la municipalité de Jendouba le 11 novembre 2022 et enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba, Jendouba Le 11/11/2022 (Quittance N° M054666 enregistrement N° 22202575) Monsieur Bojemaa Ghazouiani a vendu la totalité du fonds de commerce à monsieur Al Houssine Khazri sis à la rue l'Union du Maghreb Arabe 8189 Jendouba Nord Jendouba Route Ain Draham exploité «Tous Commerce » avec ses éléments corporels et incorporels

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'Acheteur Al Houssine Khazri Domicilié Cité Hedi Ben HESSINE Jendouba dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien le 24/11/2022.

2022R02817FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte enregistré à la recette des finances la goulette Le 31 octobre 2022 sous le numéro d'enregistrement 22907757 et quittance n° M135926. Bechir Tiss représenté par Mr Moncef Tiss suite à une procuration, a vendu à Mr. Kouki Walid, un fonds de commerce exploité au local 32 Avenue Rozvelt, la goulette, avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions s'il y a lieu doivent être faites à peine de forclusion dans les vingt jours (20) qui suivent l'apparition du présent avis au JORT, entre les mains de Maître Samira Rouissi bureau impasse N°2 Rue des Tanneurs, Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien daté le 22/11/2022.

2022R02818FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte enregistré à la recette des finances Djerba le 11/11/2022 sous numéro d'enregistrement 2203982 quittance numéro M074889, Monsieur Mohamed Atiaa, titulaire de la carte d'identité nationale n° 05885191, a vendu à Rawtha Ben Haj Younes, titulaire de la carte d'identité nationale N°05784963 la totalité du fonds de commerce situé à rue D phare souk midoun et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues par l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce vendu dans les 20 jours de la parution de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne

Une copie de contrat a été déposée à l'adresse du fonds de commerce vendu cette annonce a été publié le 22/11/2022 au Quotidien.

2022R02821FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente objet de légalisation de signature le 15/11/2022 à la municipalité de Menzel Bourguiba et enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba le 15/11/2022 sous le numéro 22202038 quittance numéro M074501, Monsieur Rami Ouirghemmi résident au 10 rue Ibnou Sina Menzel Bourguiba, vend et céde à Madame Amal Tlili résidente au 6 rue de la ceinture de Guengla Tinja la totalité du fonds de commerce (une parapharmacie) situé à l'avenue de l'indépendance Menzel Bourguiba Bizerte.

Les oppositions seront acceptées à l'adresse de Maître Héla ben Salem sise à la rue Monji Slim Menzel Bourguiba Bizerte, dans un délai maximum de vingt jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien du 22 novembre 2022.

2022R02823FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, en date du 23/04/2019 et enregistré à la recette des finances Ezzahra le 06/09/2019, sous le n° 19201612 quittance n° M041274. Mr. Mohamed Motaz Ouni a vendu la totalité du fonds de commerce d'un local à usage de vente produits alimentaires sis complexe commercial Donia 3 Magasin 2 Ezzahra Ben Arous à Mr Malek Ben Mohamed Knani Gsouma.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

2022R02824FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat daté et enregistré à la recette des finances de Sidi Hassine le 21/11/2022, sous le n°22203626, quittance n° M04361, Mr Youssef Maatoughi a vendu à Mr Nizar Tallouli, la totalité du fonds de commerce objet du local situé à la route d'El Fahs km5 (rue de l'environnement) Sidi Hassine Essijoumi Tunis, exploité dans tous les commerces.

Les oppositions doivent être déposées chez l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce sus indiquée, et ce dans un délai de vingt jours à compter de la date de la publication du présent extrait au JORT.

La présente publication a en outre, été faite le 25/11/2022 à Echourouk.

2022R02827FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 20/10/2022 enregistré à la recette des finances de Djerba le 24/05/2022 (quittance N°M091394 enregistrement N°22204662), Mr Ezzedine Battikh titulaire de CIN°03505672 délivrée le

21/07/2015, a cédé à Mr Mohamed Ben Harize titulaire de la CIN N° 03518878 délivrée le 04/03/2019 la totalité du fonds de commerce destiné à la réparation des cuisinières et des articles ménagers exploité dans le local sis à la rue Sidi Ben Issa N20 Houmt Souk Djerba.

Les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds sus-indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah N° 23502 Le 23/11/2022.

2022R02833FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP du 10/11/2022 enregistré à la recette des finances Nouvelle Médina le 14/11/2022 quittance n° 080160 et enregistrement n°22204864 que Leila Rebî titulaire de la CIN n° 00339605 a vendu à Ben Haj Salem Salem titulaire de la CIN n° 07184213, la totalité du fonds de commerce "cafeteria" immatriculé auprès des services de la RNE sis au n° 6 avenue de France Ben Arous.

Les oppositions se font entre les mains de maître Oueslati Ibtissem, à son cabinet sis au 6 rue de Bizerte Ben Arous.

Cette annonce a été publiée dans le journal Chourouk le 18/11/2022.

2022R02834FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 21/11/2022 sous le n°22206316, reçu n° 117542, la société « ROYAL BAT » S.A.R.L titulaire de l'identifiant unique 1090648T sise à route de ceinture 4011 HAMMAM Sousse, représentée par son gérant a vendu à la société HOPE MARBRE S.A.R.L titulaire de l'identifiant unique 1798077K sise route de Sousse Mahdia, Menzel Harb 5000 Benbla, représentée par son gérant, la totalité de son fonds de commerce exploité comme showroom pour vente des pierres et marbres sous le nom "ROYAL BAT" au local commercial sis au rez de chaussée situé à la route de ceinture Tunis Klm 6 Hammam Sousse.

Les oppositions seront reçues à l'adresse des parties ci- dessus.

2022S01387FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP daté le 6/10/2022 enregistré à la recette des finances de Monastir le 22/11/2022 Mme Monia sayadi vend à Sté Léopard Rent Car le fonds de commerce sis avenue Houmet Trabelsia Monastir avec ses éléments corporels et incorporels, les oppositions se font entre les mains du maître Houda Ayed avocate résidente à Houmet trabelsia Monastir dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au JORT.

Cet avis est publié au quotidien N° 6662 daté Le 26/11/2022.

2022S01388FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Lassaad Fourati enregistré à la recette des finances route el Ain Sfax le 17/11/2022, quittance n° M059167 enregistrement N° 22204324, la société "S.G.B.AT, représentée par son liquidateur Mr. Sami kchaou, MF 1113871A a vendu à la société ma maison, MF 1122119Z la totalité du fonds de commerce consistant en un point de vente des matériaux de construction, sis à route Menzel Chaker km.6 Sfax.

Pour toute opposition dans le délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne à Mr. Sami Kchaou sis à route Menzel Chaker km.6, avenue Kairouan, Sfax.

Cet avis a été publié au journal le temps du 26/11/2022.

2022X01494FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 14/03/2022 enregistré à la recette des finances Elmourouj sous n° M023304 quittance 22201168 le 16/03/2022. Hatem Oun cède le fonds de commerce sis à la rue casa blanca cité jardins Mourouj 3 ayant pour exploitation tout commerce, au profit de Mohamed Hbib Oun.

Les oppositions seront admises auprès de Mohamed Hbib Oun sis au 65 rue casa blanca cité jardins Mourouj 3 ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication légale.

L'annonce de la vente a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 23/11/2022.

2022402880FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Matricule fiscal n° : 1085594

Suivant acte sous seing privé daté du 25 octobre et enregistré à la recette de finances à Sbeïtla le 25/10/2022 numéro de quittance M054018, il a été procédé à la vente de la part de Monsieur Abdesslem Hadded domicilié à Sbeïtla au profit de monsieur Mohamed Ali Aouididi domicilié à Sbeïtla de la totalité de fonds de commerce sis rue Ettahrir Sbeïtla pour la vente des fruits secs avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont reçues au cabinet de maître Barhoumi Sonia sis au 33 rue Ali Belahwane Sbeïtla dans un délai ne dépassant pas les vingt jours de la date de sa publication sur le journal officiel de la République Tunisienne.

Le pèsent avis est paru au quotidien «le quotidien» du 2/11/2022.

2022402938FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par un acte sous- seing privé du 22/1/2022 enregistré à la recette des finances de Djerba le 24/2/2021 sous le numéro 21300810 et l'acte complémentaire du 9/6/2021 sous le numéro 21300810 et l'acte complémentaire et commercial inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 0024764T a loué son fonds de commerce « Hôtel Hroun » situé dans la zone touristique Djerba à la société Zenon Hôtels 8 investments Tunisie inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 1622070G pour une période de 7 ans et 4 mois débutant le 1/3/2022.

Cette location a été publiée aux journaux Le Quotidien et Chourouk du 12/11/2022 sous le numéro IP222/11192.

2022R02820FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte authentique, en date du 04/04/2022, enregistré le 21/04/2022 à la recette des finances rue de Sahel - de la gare - Tunis, Mr Hédi Ben Mahmoud Ben Miled Fazeni, tunisien, titulaire de carte cin N° 00132580 délivrée à Tunis le 15/03/2000 demeurant 15 rue 9016 Fatah Allah, Tunis, a donné en location à la société TUNISIA TECH" ayant matricule fiscal Q1431220 représentée par Mr Mahmoud Fazeni un fonds de commerce sis au 110 rue 9007 Sidi Fatah Allah, Wardiya 1009 pour une durée de 2 ans à compter du 1 Avril 2022 jusqu'à 30 Mars 2024, renouvelable en fixant un montant du loyer à hauteur de 2500 TND par mois.

Cette annonce a été publiée le 6 Août 2022 dans le journal Echourouk.

2022R02825FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous-seing privé, en date du 04/04/2022, enregistré le 21/04/2022 à la recette des finances rue de Sahel - de la gare - Tunis, Mr Hedi Ben Mahmoud Ben Miled Fazzani, Tunisien, titulaire de cin N° 00132580 délivrée à Tunis le 15/03/2000 demeurant 15 rue 9016 Fatah Allah, Tunis, a donné en location à la société "Q- TECH PLUS" ayant le matricule fiscal Q1148598 représentée par Mme Hayet Mahouachi un fonds de commerce sis au 112 rue 9007 Sidi Fatah Allah, Jbal Jloud, Tunis, pour une durée de 2 ans à compter du 1 Avril 2022 jusqu'à 30 Mars 2024, renouvelable, pour un montant du loyer à hauteur de 3500TND par mois.

Cette annonce a été publiée le 6 Août 2022 au journal Echourouk.

2022R02826FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebii Sfax, le 21/11/2022, quittance n° M 132334 Monsieur Mohamed Masmoudi (CIN 01001767) et Monsieur Moez Masmoudi (CIN 05276151) sis à la route Taniour Klm 9 Maasart Masmoudi Sfax ont conclu un acte de location sous toutes les garanties de fait de droit à Madame Siwar Amous epouse Eleuch (CIN 05290156) sise 94 avenue Anabaal Sekit Ezit Sfax la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sise au Souk Omran Beb Jebli Sfax.

Les oppositions sont recevables à l'adresse de Maître Ayedi Abdelfeteh avocat 2 Av. Leopold Singhor Imm Idriss 1er étage Sfax et ce dans un délai de 20 Jours au maximum à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

Un extrait de location a été publié au journal Assabeh le 26/11/2022.

2022X01493FCCC3

Location d'un fonds de commerce - gérance Libre

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Bab Souika le 08/11/2022 sous le n° d'enregistrement 22302420 quittance n° M075005 MR. Samir Ben Mohamed Hédi Najar titulaire de la C.I.N. N° 00229175 a loué à MR. Haithem Ben Samir Najar titulaire de la C.I.N. N° 04802539 en gérance libre le fonds de commerce sis au 36 avenue Beb Bnat Tunis exploité pour faire les photocopies et le traitement de texte.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 30 novembre 2022.

2022402937FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : Association Nour pour enfants autistes

Adresse : rue cité Olympique Menzah, rue Abou Abbes Ksantini Imm 98, appartement N°2 cité EL Khadhera 1003

Objectifs :

- Intégration de l'enfant dans le milieu familial et social

- Chercher à appliquer les dernières méthodes pédagogiques pour l'enfant autiste et à développer ses propres capacités à surmonter tous les obstacles.

- Contribuer à l'effort national de prévention de l'autisme chez les enfants.

- Etablir des relations avec des associations et des organisations similaires dans les objectifs.

Membres :

- Président de l'association : Mr Slim Kassraoui

- Secrétaire général : Mr Nasr Chalbi

- Trésorier : Mr Mohamed Habib Chbil

2022R02815APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association: "Tanafedh"

Adresse : Le commissariat régional aux affaires culturelles 4100 Médenine

Objectif :

- Contribuer à la découverte et à l'encouragement des talents et des énergies dans tous les domaines culturels, de la jeunesse et scientifiques, et les aider à s'intégrer sur la scène culturelle.

- Travailler pour soutenir et revitaliser le mouvement culturel et contribuer au processus de son développement pour l'améliorer en organisant des forums, des festivals et des formations.

- Chercher à consolider les principes de cohésion sociale, culturelle et civilisationelle et à pousser l'esprit de volontariat et de don entre les individus.

- Contribuer à la consolidation des relations entre les composantes de la société civile à travers des partenariats efficaces.

- Travailler à soutenir la coopération internationale pour diffuser la culture, tunisienne dans les pays arabes et étrangers à travers des activités culturelles et artistiques conjointes.

Membres :

Président de l'association : Samir Frifita

Secrétaire générale : Olfa Daghari Trésorier : Ali Mansouri

Nombre de membres : (01) Hayat Al-Hajjaji.

2022R02819APSF1

Constitution d'un syndicat

Selon P.V. du 05/01/2022 enregistré à la municipalité de Soliman et enregistré à la recette des finances de Hammam Chatt sous le numéro N° 22800990 reçu N° M021976 un syndicat de la résidence Mrad1 cité Erriadh Soliman a été constitué et dont les membres sont:

- Président : Mme Hayet Ferjani

- Vice - président : Mr Hassen Araar

- Trésorier : Mr Ahmed belhaj Salah

- Membres :

- Mme Raja Mattoussi

- Mr Soufien Hasnaoui

2022R02822APSF1

Constitution d'une association

Suite au procès-verbal de l'assemblée constitutive, en date du 15/05/2022 et PV de vérification n°52857. Il a été constitué une association :

Dénomination : Association Kairouan culturelle

Siège : Av états unis derrière école primaire ibn Sina Kairouan.

Objet : Culturel

Objectifs :

- Contribuer au développement de la scène culturelle à Kairouan

- Agir pour la préservation du prestigieux et glorieux patrimoine du gouvernorat de Kairouan

- Rapprocher le domaine culturel du citoyen pour approfondir la conscience de l'importance de la culture comme axe de développement durable.

Fondateurs :

- Président de l'association : Mr Khaled Mefteh

Secrétaire général : Mr Lasaad Ayari

Trésorière : Mme Amina Zrig

2022S01378APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Jlas d'Echecs à Bouhajla

Objet : Sportif

But : Encadrement des jeunes et développer leurs capacités dans le sport d'échecs

Siège : Maison des jeunes de Bouhajla

Correspondance: n°2538 du 22/11/2022

Président : Kamel Aïdi

Vice président : Moez Selmi

Secrétaire général : Lazhar Issaoui

Trésorier : Abdelkader Issaoui.

2022S01383APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Jinene EL Mardassi

Tranche 4 et 5 Chott Mariem Sousse

En vertu du P.V. de l'assemblée générale du 14/08/2022 enregistré à la recette des finances d'Akouda le 11/10/2022 quittance 36463 enregistrement 22702293, les copropriétaires ont élus les nouveaux membres du comité du Syndic Jinene El Mardassi tranche 4 et 5 Chott Mariem comme suit : Mr Hadj Khlifa Mondher Président, Mr Bouattour Imed secrétaire général, Mr Souhail Bouzouita Trésorier, Messieurs Chihawi Mohamed, Msekni Houssem, BHIRI Dhiya, Bouzouita Hsan et madame CHebaane Hasiba Membres du comité. La municipalité de chott Mariem a été informée de ce changement le 16/11/2022.

2022402935APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Le poursuivant : Fathi ben Salah khachnaoui, son domicile à l'étude de son avocat Maître Belhassen Ben Brik, rue de Jasmine immeuble Souprilame 3éme étage - 4000 Sousse.

Partie poursuivie : Héritiers de : Abderrazek Ben Abdelkader Ben Said, sont : 1- sa veuve : Arbia Elmahdi, titulaire de la CIN n° : 02815965. 2- ses enfants : Jihen, titulaire de la CIN n° : 08434648, * MOHAMED, titulaire de la CIN n° : 08488641, * Salma, titulaire de la CIN n° : 08434647, * Imen, titulaire de la CIN n° : 08491906, demeurant actuellement à : Rue Sadok Laroussi, au large de la rue Hedi Chaker Hammam Sousse.

Avocat chargé des poursuites : Maître Belhassen ben Brik,rue des Jasmins Imm Soprillam 3éme étage Sousse (MF : A1140037).

L'immeuble mis en vente : La totalité de l'immeuble non matriculé : une maison au rez de chaussée constituée de : 3 – chambres + salon avec ses accessoires + cuisine + cours découvertes, construite sur un terrain de 280 m2, bordée au coté : * est : par la Propriété de Fraj Laatiri et impasse où l'entrée,* sud : la propriété de Hmaid Laatiri, nord : La propriété de Bechir Jgham, * ouest : Boulangerie propriété d'autrui, sis à rue Sadok Laroussi, au large de la rue Hedi Chaker Hammam Sousse.

Mise à prix : Deux cent trente cinq mille sept cent cinquante dinars (235.750,000 dt).

Date de l'adjudication : Lundi 26/12/2022 devant la chambre des criées tribunal de première instance de Sousse 2.

La visite de l'immeuble : Se fait pendant les heures du travail administratif.

Pour plus de renseignements et pour prendre communication du cahier des charges, s'adresser au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Sousse 2 ou l'étude de l'avocat poursuivant.

Pour participer aux enchères il faut consigner à la trésorerie générale, le 1/3 du prix d'ouverture, ou présenter un chèque certifié par un avocat à la cour d'appel et pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2022S01390VEPA1

Vente immobilière

Cabinet maître zaghdene Morad

Avocat auprès de la cour de cassation

14 rue Dagh Hamarchould étage Sfax

Partie poursuivante : Monsieur Dhieb Mohamed son domicilie au bureau d'avocat maître zaghdene Morad; avocat auprés de la cour de cassation, 14 avenue Dagh Amarchold deuxième étage Sfax

Partie poursuivie : Dhieb zouhir dont le domicile route d'élain klm 7 Sfax.

Avocat poursuivant : maître Zaghdene Morad avocat auprès de la cour de cassation, 14 avenue Dagh Hamarchold deuxième étage Sfax.

Description de l'immeuble : terrain dont la surface et 4331 M2 situé à route gremda klm 18

Délimité :

- A l'Est : route gremda
- Au nord : Dhieb Zouhir
- A l'ouest : Charfi
- Sud : Bouayed

Prix d'ouverture : Soixante et onze mille quatre vingt cinque dinars (71.085.000d) les quelles seront majorées des frais arrêtés par le tribunal.

Date et lieu de la vente : Chambre des criées auprès du tribunal de première instance Sfax 2, le mercredi 04/01/2023 à partir de 9 heures du matin.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

La consultation du cahier des charges peut se faire auprès du greffe du tribunal de première instance de sfax 2 et auprès de l'avocat poursuivant.

Toute personne désireuse de participer aux enchères doit au préalable consigner le tiers de la mise à prix (chèque certifié au nom de l'avocat) et pour les étrangers, obtenir l'autorisation du gouverneur.

2022X01488VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet maître Amous Abdelhamid avocat

A la cour de cassation 31 avenue Farhat Hached Sfax

Il sera procédé à la revente immobilière aux enchères publiques à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax sis rue Victor Hugo Sfax le Lundi 26/12/2022 à 9 heures du matin.

Partie poursuivante :

- Banque internationale Arabe de Tunisie société anonyme son registre de commerce N° B187881996 représentée par son représentant légal dont le siège social est au 70,72 avenue Habib Bourguiba Tunis.

Parties saisies :

- Monsieur Abdeljalil Charfi, avocat, demeurant route Sidi Mansour km 10 Sfax CIN n° 01303725.

- Madame Hajer Bent Taher Bradai épouse Charfi demeurant route Sidi Mansour km 10 Sfax CIN n° 01328514.

Avocat poursuivant :

- Maître Amous Abdelhamid avocat à la cour de cassation demeurant 31 avenue Farhat Hached Sfax.

Immeuble saisi :

Il s'agit d'une parcelle de terrain clôturé sise route Sidi Mansour km 10 Sfax à droite vers centre ville d'une superficie de 884 m2 objet du TF n° 124862 Sfax dénommé « Elhana et Farah» nord sud du côté est 27,60m du côté ouest 27,65m du côté est ouest du côté nord et sud 32m y renferme une villa à 2 étages et un garage de 542 m2.

Le rez de chaussée : composé d'une véranda nord ouest desserrant à un salon et un séjour et une autre pièce, salle d'eau avec une douche cuisine avec un coin repas, un garage y renferme au coin une cuisine, du côté Nord y existe un séjour surmonté comportant une chambre une salle de bain et un placard et des escaliers arrivant à l'étage supérieur.

L'étage comporte un hall et 2 pièces et une salle de bain une Terrasse nord ouest et une terrasse est et au coin nord est y existe une piscine et un jardin.

Délimité au Nord et Est des voisins au Sud Cheikrouhou à l'ouest une rue d'où l'entrée. Equipé d'électricité et eau potable nouvellement construite et un joli plan.

Mise à prix :

- cinq cent vingt huit mille dinars outre les frais.

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut se faire tous les jours pendant les heures de travail. Le cahier des charges est déposé au greffe et à l'étude de l'avocat poursuivant.

Tout participant étranger doit se prémunir préalablement de l'autorisation du gouvernorat.

Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consigné le tiers de la mise à prix soit 176.000,000 D.

2022X01490VEPA1

Vente aux enchères publiques

Avocat Poursuivant : Maître Ahmed Farjallah avocat à la cour de cassation, 13, place Marbourg Sfax.

1/ Partie Poursuivante : Abderraouf Ghorbel syndic de la faillite société de travaux du Maghreb Arabe, SARL, (en faillite) immatriculé au registre de commerce de tribunal de première instance de Sfax n°B134571997, Matricule fiscal n° 0044927 F, Sis avenue Habib Bourguiba Bloc «c» 5éme étage bureau 58 5éme étage Bab Bhar Sfax

2/ Partie saisie : Société de travaux du Maghreb Arabe SARL, (en faillite), immatriculé au registre de commerce du tribunal du première instance de Sfax n°B 1134571997 Représentée par le syndic de la faillite Abderraouf Ghorbel, Sis avenue Habib Bourguiba Bloc « c» 5éme étage bureau 58 Bab Bhar Sfax

Matricule fiscal n° 0044927 F

3/ Immeuble saisi : - Deux terrains situés au bord de la route teniour km 20 Sfax, le premier lot nu, triangulaire, superficie 400 m2, mesure du coté sud 20 m, au sud, à l'est 40 m, à l'ouest 45 m.

Limité au sud par (l'entrée), à l'ouest par Ayadi Abdelhamid, au nord voisin, et à l'ouest route teniour

- Le deuxième lot nu, superficie 9219 m2, mesure (nord-sud) à l'est 160 m à l'ouest 92 m (est- ouest) au sud 106 m, et au nord 60 m.

Limité au sud par haj Ali ben Fraj Saadawi, à l'ouest par Ahmed Maalej, au nord, entrée, à l'ouest route teniour.

4/ Mise à prix : Quatre vingt quinze mille dinars (95.000.000 D) pour les deux terrains ensemble suivant expertise judiciaire, plus les frais de Procédures.

5/ Date et Lieu de vente : La vente aura lieu le lundi 26/12/2022 à partir de 9.00 h à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax, rue Abou el Kacem Chebbi Sfax.

6/ La visite de l'immeuble est possible au cours des jours de la semaine, pour plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax ou le bureau de l'avocat poursuivant Maitre Ahmed Farjallah.

7/ Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers (1/3) de la mise à prix avant la date de l'audience, et pour les étrangers ils doivent en plus se munir des autorisations exigées.

2022X01492VEPA1

Avis aux créanciers

Clôture des procédures de faillite

De l'entreprise Ridha Azaiz

Dossier 93/12 tribunal de 1ére instance ben Arous

Clôture des procédures de faillite de l'entreprise Ridha Azaiz en vertu du jugement en date du 4/07/2022, M. Ayari Abdallah, liquidateur, 5 rue Benghazi Lafayette 1002 Tunis Belvédère (Tél 98 32 22 28), porte à la connaissance du public que les procédures de la faillite de la dite société entreprise au registre du commerce sous n°A153651998 et matricule fiscal 0177149X ont été clôturées.

2022T01278VEPA2

Avis

En date du 23 Novembre 2022

Le Juge chargé de la distribution des deniers au tribunal de prémière instance de Sfax dans l'affaire n° 644 a rendu son ordonnance prononçant l'ouverture des procédures de distribution des deniers consignés à la caisse des dépôts et des consignations sous le n° M056621 en date du 18/11/2015 d'un montant de (33.950,000 d) en vertu de la requête de distribution des deniers déposée par Maître Nejib Feki agissant au nom de sa mandante Société Tohfat des poules contre la débitrice société Tohfat des Poules. Ainsi que le reste des créanciers déclarés d'après l'ordonnance sur requête de consignation des deniers (Montant de vente de l'immeuble matriculé objet du titre foncier n° 14148 Sfax dénommé « Rachid 24».

Par conséquent et conformément aux dispositions de l'article 468 du c.p.c.c qui édicte: Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du Tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

Cet avis a été-rendu conformément aux deux articles 466 et 467 du c.p.c.c.

2022X01487VEPA2

Avis

En vertu de l'article 46 du CSC, Monsieur Tijani Chaabane, liquidateur de la société «L'AGRICULTURE IDEALE» identifiant unique 0580007J, informe que le projet de répartition du produit de liquidation approuvé par le juge-commissaire chargé du contrôle des opérations de liquidation auprès du tribunal de 1ère instance de Sfax le 11 novembre 2022, est déposé au siège de son bureau sis à la route Soukra km 1 - Sfax km 1. Tél : (74) 24 80 99.

Toute personne intéressée peut faire opposition dans un délai de 90 jours à compter de la date de parution du présent avis.

2022X01489VEPA2

Nomination d'un mandataire de justice

Société «Jinene Makther»

ID. U : 1471725J

Siège social : Zl. Makther 4160-Seliana

En vertu de Jugement n°8408 rendu par le tribunal de première instance de Seliana le 02/11/2022, MR Slah Guedouar domicilié à 02 bis rue Argentine immeuble Argentina 5éme étage bureau n° 4 belvédère Tunis, a été nommé Mandataire de Justice de la société" Jinene Makthar".

2022402936VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société d'investissement à capital variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Portant promulgation du code des organismes de placement collectif

Millenium obligataire SICAV

MF : 0510392V

Les actionnaires de millenium obligataire SICAV sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire le vendredi 23 décembre 2022 à 10H00 au siège de l'AIB sis au 19 bis rue Kamel Atatürk 1001 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et du délai de convocation de l'assemblée générale extraordinaire;

- Prise d'acte de l'agrément de liquidation anticipée de la société accordé par le CMF;

- Ouverture de la phase de liquidation de la société;

- Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération;

- Pouvoir pour formalité.

2022T01285SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société franco-tunisienne d'énergie nouvelle SOFTEN

S.A. au capital de 4 001 544 Dinars

Z.I, rue des Sciences - Grombalia

RNE: 0539181 K

Le Président du conseil d'administration invite les actionnaires de SOFTEN à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 27 décembre 2022 à 15h00 au siège de la société à Grombalia en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- Entérinement des conditions d'un fonds et de forme relatives à la réunion;

- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ;

- Approbation de ces conventions;

- Approbation des comptes clos au 31 décembre 2021 ;

- Affectation du résultat ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Fixation des jetons de présence ;

- Etude de la possibilité de réduire le nombre de commissaires aux comptes à un seul au lieu de deux et ce pour des raisons économiques ;

- Questions diverses ;

2022T01286SANB3

Report de la Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE «TUNIS BAY ALLIANCE GOLF PROJECT» SA

AU CAPITAL de 18 200.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : RESIDENCE LE MEDICAL CENTER, 7EME ETAGE – LES BERGES DU LAC 2 - TUNIS

IU : 1417331M

Messieurs les actionnaires de la Société « TUNIS BAY ALLIANCE GOLF PROJECT » SA, sont informés du report de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui était prévue pour le lundi 05 Décembre 2022 à 09 heures du matin, si non à 11h du matin en cas de défaut de quorum requis et dont l'ordre du jour était le suivant :

1- Ratification du mode et de délai de convocation

2- Approbation du « Rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital » ;

3- Lecture et discussion du rapport des commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital ;

4- Approbation de l'augmentation du capital social en numéraire ;

5- Délégation des pouvoirs au Conseil d'administration afin de réaliser l'augmentation du capital en une ou plusieurs tranches, d'en fixer les modalités et de modifier les statuts ;

6- Approbation du renouvellement du mandat du commissaire aux comptes M. Haithem Hafsi et la nomination du cabinet HH audit & advisory en tant que co-commissaire aux comptes pour les exercices 2021-2022-2023.

7- Pouvoirs pour accomplir les formalités légales.

Une nouvelle convocation sera publiée ultérieurement selon les exigences légales.

2022R02848SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2021

Société mutuelle de base de services agricoles

" EL Ikhlas" au port de Sfax

Le président du conseil d'administration de la société mutuelle de base de services agricoles " EL Ikhlas" au port de Sfax à l'honneur d'inviter tous ses adhérents à participer à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2021 qui sera tenue le jeudi 29 décembre 2022 à neuf heure et demi matin au siège du syndic de pèche au port de Sfax au sujet de l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports moraux et financiers du conseil d'administration et présentation des états financiers de l'exercice 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2021.

- Discussion des rapports du conseil d'administration et approbation par l'assemblée générale (donner ou refuser le quitus aux administrateurs)

- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

- Admission de nouveaux adhérents et Actualisation de la liste des adhérents.

- Election du tiers des membres du conseil d'administration.

Observation :

- Les états financiers et les rapports seront mis à la disposition des adhérents 8 jours avant la date de l'assemblée générale.

- Le dépôt des candidatures des membres du conseil d'administration débute le jeudi 1 décembre 2022 jusqu'au vendredi 16 décembre 2022 par lettre recommandée avec accusé de réception au nom du président du conseil d'administration de la société mutuelle de base de services agricoles "EL Ikhlas" marchée de gros des produits de mer destinés à l'export Nouveau port de pêche Sfax 3065 .

2022X01484SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Mr Kamel ben Romdhane ben Salah Belkhiria titulaire de la CIN n°07472049 déclare la perte de l'acte de propriété n°20647, objet du titre foncier N°28061 Kairouan sis à délégation Bouhajla, gouvernorat de Kairouan une attestation de perte a été délivrée par le poste de la garde nationale de Bouhajla le 12/07/2019.

2022S01389DIVD2

Avis

Hamdi Bouasida avise être propriétaire d'un appartement de superficie 75 m2 sise route Saltania Km 4 Sfax ayant perdu son titre de propriété il veut avoir un extrait de l'acte original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir au notaire Ilyes Karray rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours.

2022X01486DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr TAHRI Mokhtar Ben Béchir ben Alouane titulaire de la CIN N° 03013177 déclare la perte de titre de propriété enregistré sous le N° 38498/13 du titre foncier n° 32705 Sidi Bouzid nommé «FEIZA», situé à Meknassy Est gouvernorat de Sidi Bouzid au nom de mon associé Mr Tahri Abdel Rahman Ben Béchir ben Alouane titulaire de la CIN N° 04312389 et celle à qu'il est affecté selon l'acte d'achat en date du 09/06/2012 volume n° 34/01 15/2012 numéro 82, et celui pour l'enregistrement du contrat d'échange entre les deux parties à L'Office National de la Propriété Immobilière de Sidi Bouzid , Et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant se fait dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2022X01491DIVD2